Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-2026_66-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Séance du 12 Octobre 2026

==========

DELIBERATION N° 2026-66

L'an deux mil vingt-six, le douze Octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Étaient présents : M. SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme ACOULON, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, M. BOUCLÉ, Mme BOUREAU, M. GUIGNON.
Absents excusés : Mme MAIGNE.
Absents : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile
Date de convocation : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

OBJET : Communautés de communes Touraine Ouest Val de Loire : Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres- Mandature 2026-2032

VU la loi « Engagement et Proximité » en date du 27 Décembre 2019,

VU l'article L.5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres pour la mandature 2026-2032 ;

VU le règlement intérieur de la CCTOVAL adopté par le Conseil communautaire le 29 septembre 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et à leurs communes membres d'élaborer un pacte de gouvernance.

Ce pacte a notamment pour objectif de renforcer le dialogue entre la CCTOVAL et ses communes membres et de favoriser l'association des communes à la gouvernance et à la prise de décision communautaire.

Le Pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032 repose notamment sur les principes suivants :

- assurer la solidarité et l'équité entre les communes de la CCTOVAL ;
- garantir l'association des communes à la prise de décision ;
- renforcer l'esprit communautaire ;
- placer la proximité et la subsidiarité au cœur de l'organisation.

Le projet de pacte définit notamment :

- le fonctionnement et le rôle des différentes instances communautaires ;
- les principes de gouvernance de la CCTOVAL ;
- Les principes de travail en commun entre la CCTOVAL et ses communes membres.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-2026_66-DE

Il précise également les modalités d'information et de participation des conseillers municipaux des communes membres, ainsi que la possibilité pour chaque commune de participer aux différentes commissions et groupes de travail communautaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☐ **ÉMET** un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance entre la CCTOVAL et ses communes membres pour la mandature 2026-2032,

☐ **DIT** que ce pacte constitue un cadre de référence pour les relations entre la CCTOVAL et ses communes membres

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Délibération publiée ou notifiée le 15 octobre 2026 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 15 octobre 2026 par voie dématérialisée.

La Secrétaire de séance,
Mme DUSSAUT Cécile

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LM (Indre et Loire)